Durée : 3 mois / 1 mois en septembre 2024 et 2 mois entre janvier et mars 2025.



Connaissance et culture du risque sur le littoral basque – vers la résilience territoriale.

Le programme ARRISKUA est financé dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE 2021 / 2027 Région Nouvelle-Aquitaine.







Durée : 3 mois / 1 mois en septembre 2024 et 2 mois entre janvier et mars 2025.

PRÉSENTATION

Le binôme artiste et chercheur.euse est accueilli dans un logement-atelier de l'ancienne ferme rénovée NEKaTOENEa. Elle est située en plein cœur du Domaine d'Abbadia à Hendaye, site naturel protégé de la Corniche basque et propriété du Conservatoire du Littoral. Le programme des résidences NEKaTOENEa est développé et géré par le CPIE LITTORAL BASQUE, association portant le label national de Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement, dont les activités sont encadrées par une équipe de salariés œuvrant dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation.

- CPIE LITTORAL BASQUE : cpie-littoral-basque.eu

- NEKATOENEA: https://nekatoenea.cpie-littoral-basque.eu/

<u>ARRISKUA</u>

Depuis 2019, le CPIE LB porte ARRISKUA, un projet d'information et de sensibilisation sur les risques liés au littoral basque avec comme objectif de faire intégrer aux différents publics une culture du risque et de les accompagner vers plus de résilience face à ces enjeux. En collaboration avec les acteurs territoriaux concernés, GIP Littoral aquitaine, Observatoire de la Côte Nouvelle Aquitaine, et Communauté d'Agglomération Pays Basque, le projet ARRISKUA va créer et piloter une déclinaison régionale néo aquitaine - "Arriskua participatif Lycées", appuyer les collectivités de la côte basque en matière de culture du risque par la formation des acteur.ice.s, la sensibilisation des habitant.e.s, le partage de conseils et de ressources, et renforcer la culture du risque sur la côte basque par une approche «Arts & Sciences croisées» - cette résidence est censée contribuer à cette approche.

THEMATIQUE

La mémoire des risques liés à l'eau : crues, vagues et marées fortes, l'inondation-submersion.

De l'expérience personnelle aux souvenirs/archives/anecdotes.

La mémoire du risque désigne à la fois le souvenir collectif qu'une population garde des aléas et des catastrophes survenus dans le passé, et la dimension mémorielle attachée à ce souvenir (les commémorations, célébrations d'anniversaires, marronniers médiatiques, etc.). Elle est une dimension importante de la culture du risque. Comme toute mémoire, la mémoire du risque est imparfaite, inexacte, et sujette à une reconstruction postérieure ; elle n'est donc pas suffisante à la constitution d'une culture du risque qui implique aussi une politique de prévention et une éducation à la connaissance rationnelle du risque (*Pagney Bénito-Espinal, 2019*). Source : http://geoconfluences.enslyon.fr/glossaire/memoire-du-risque

Nous nous intéressons surtout aux réponses humaines à ces phénomènes : la résistance aux changements de comportement au niveau psychologique et/ou sociologique et les facteurs de résilience des communautés face aux crises.

CONDITIONS

D'une durée de trois mois, la résidence s'adresse à des artistes et chercheur.euse professionnel.le.s, qui sont en mesure de pouvoir justifier d'un statut juridique et administratif permettant de percevoir une rémunération et ainsi respecter toutes les obligations sociales et fiscales liées à leurs interventions. La présence sur place est indispensable.

Durée: 3 mois / 1 mois en septembre 2024 et 2 mois entre janvier et mars 2025.

SPÉCIFICITÉ DE LA RESIDENCE

Cette résidence de création & médiation est à destination d'un binôme : un.e artiste auteur.ice du champ de l'art contemporain et d'un.e chercheur.euse (scientifique, spécialiste du domaine environnemental ou social, géologue, anthropologue, ...), la résidencese déroulera sur 3 mois entre 2024 et 2025.

Parallèlement à un travail de recherche et de création personnelle, le binôme interviendra dans un lycée du territoire afin de développer avec les élèves un travail de recherche et une série d'œuvres sur la thématique proposée.

- Le projet exposé dans la note d'intention, devra être spécifique au contexte de la résidence et à la thématique proposée.
- Une restitution sous la forme d'exposition sera programmée d'avril à fin juin 2025.

PÉRIODE ET DURÉE

La résidence se décomposera en 2 temps :

- 1. Un mois en septembre 2024
- 2. Deux mois consécutifs entre janvier et fin mars 2025

DOTATION

- Bourse: forfait de 1400€ TTC par mois/personne pour un total maximal de 8400€ TTC.
- Déplacement : le déplacement aller/retour à la résidence ne peut pas être pris en charge dans le contexte des financements FEDER.
- Une voiture de service sera mise à disposition pour les interventions scolaires et autres déplacements liés aux interventions et à la présence sur site.
- Pour l'artiste, une aide à la production : montant maximum sur factures 1000 € TTC.
- Pour le/la chercheur.euse, une commande d'un écrit : montant maximum sur factures 1000 € TTC.
- Achat de matériel pour les interventions scolaires : montant maximum sur factures 600€ TTC.
- Interventions de l'artiste : 26h d'interventions sur la base des 60€/h pour un total maximal de 1560 € TTC.
- Interventions du / de la chercheur.euse : 10h d'interventions sur la base des 60€/h pour un total maximal de 600 € TTC.
- Témoignage de la résidence : sous forme d'une édition imprimée. Les exemplaires seront à partager entre la structure d'accueil et le binôme. Montant maximum sur factures : 2500 € TTC.
- Production de l'exposition fin de résidence : 1500€ TTC.

FRAIS À LA CHARGE DU BINÔME :

- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements et transports durant la résidence...).
- Souscription/attestation obligatoire d'une assurance responsabilité civile et locative pour la durée du séjour.
- Les frais de déplacement aller/retour résidence/domicile.

Durée : 3 mois / 1 mois en septembre 2024 et 2 mois entre janvier et mars 2025.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Mise à disposition de :

- Un logement en duplex, dans la maison Nekatoenea située au cœur du Domaine d'Abbadia.
- Un espace de création, atelier non équipé de 36m², attenant à l'appartement.
- Δccès wifi
- Les frais des flux (eau, électricité, wifi) sont pris en charge par la ville d'Hendaye.
- Petit matériel bureautique, de bricolage et de création.

Les appartements et le lieu de création étant situés au cœur même du site naturel protégé obligent le binôme à se conformer strictement au règlement du Domaine. Aucun matériel informatique n'est mis à disposition. Il est donc conseillé de venir avec son propre équipement.

ACTIONS DE MEDIATION

L'équipe culturelle et scientifique du CPIE LITTORAL BASQUE mettra en place des actions de médiations autour de la présence du binôme, permettant de présenter la démarche, les recherches artistiques ainsi que son processus de création (réflexion, expérimentation, réalisation) et les méthodes de recherche scientifique proposées.

Le binôme participera à ce dialogue de sensibilisation arts et sciences en faveur de la population locale par :

- 1. Une présentation du travail en direction des acteur.ice.s culturel.le.s/scientifiques et du grand public.
- 2. Une présentation du processus de création et de la recherche scientifique en direction du grand public ; portes ouvertes d'atelier ou rencontre en milieu de la résidence.
- 3. Les actions de médiation sous forme d'interventions auprès des lycéens.

SELECTION

L'artiste et le/la chercheur.euse seront sélectionné.e.s par un jury constitué de professionnel.le.s de l'art contemporain, d'un.e responsable du public participants, d'un.e responsable du projet Arriskua et de salariés du CPIE LITTORAL BASQUE.

CRITERES

- La qualité du parcours professionnel.
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique.
- · Les motivations qui animent la candidature.
- La cohérence du projet en vue de la thématique proposée.
- La prise en compte du public dans la globalité du projet.
- La qualité du projet d'interventions proposé auprès du public cible.

CALENDRIER DE SÉLECTION

- Date limite de réception des dossiers de candidature : 11 mars 2024.
- Jury : mi-avril 2024.

Durée : 3 mois / 1 mois en septembre 2024 et 2 mois entre janvier et mars 2025.

COMMENT POSTULER

- Artiste et chercheur.euse : Remplir le formulaire administratif, et le joindre à votre note d'intention. Envoyez votre note d'intention (2 pages A4 maximum) en intégrant des pistes de projets et des pistes d'interventions auprès d'un public lycéen.
- Enregistrez le document au format PDF en le nommant par votre **NOM_PRENOM**.
- Pour les artistes : Joindre votre portfolio qui doit inclure les informations administratives et numéro de SIRET, un texte de votre démarche artistique, votre CV, des images de vos œuvres et des prises de vue d'exposition. Limitez le poids du document et enregistrez-le avec **NOM Prénom PORTFOLIO.**
- Pour les chercheur.euse : Joindre un CV complet et toutes les informations supplémentaires pour comprendre votre sujet de recherche ou votre parcours. Ce document doit être rédigé en français et doit également contenir les informations administratives, numéro SIRET ou tout autre numéro d'affiliation à une caisse ou organisme. Limitez le poids du document et enregistrez-le avec NOM_Prénom_RECHERCHE
- Concernant les candidatures envoyées par un binôme déjà constitué, merci de compiler vos documents d'une telle manière de nous envoyer seulement deux fichiers pdf.
- Envoyez-le tout à : (boite mail dédiée uniquement à la compilation des dossiers)

<u>residence.artetscience@gmail.com</u> en indiquant comme « sujet » du mail votre : NOM_Prénom.

- Dans les jours suivant la réception de votre dossier, vous recevrez un mail confirmant l'enregistrement de votre candidature.
- Les dossiers incomplets ou mal remplis ne seront pas étudiés, merci de vérifier vos documents avant l'envoi.

Contacts et informations complémentaires : eroloff@hendaye.com / dbron@hendaye.com

LES QUESTIONS QUI SONT SOUVENT POSÉES:

1. Est-ce qu'il faut postuler avec un binôme déjà constitué ? Non. Vous pouvez envoyer votre candidature

séparément. Dans ce cas nous allons choisir un.e artiste ou un.e chercheur.euse pour constituer un binôme.

- 2. La présence sur site est-elle obligatoire ? Oui, idéalement pour l'artiste et le/la chercheur.euse.
- **3. Nous sommes un collectif d'artistes. Est-ce que nous pouvons postuler pour cette résidence ?** Non, il ne sera pas possible pour cet appel de postuler en collectif.
- 4. Je suis artiste-chercheur.euse, est-ce que je peux postuler seul.e sans être mis en relation avec un.e autre chercheur.euse ? Non, cette résidence est dédiée à deux personnes distinctes.
- **5. Est-ce que je peux créer des œuvres in situ sur le domaine d'Abbadia ?** Non, le domaine d'Abbadia est un site naturel protégé soumis à une réglementation stricte qui interdit l'installation d'œuvres sur site.
- **6. Je suis artiste du champ du spectacle vivant, est-ce que je peux postuler ?** Non, l'appel est dirigé aux artistes du champ des arts visuels/plastiques dont la performance et l'art sonore font également partie

Durée : 3 mois / 1 mois en septembre 2024 et 2 mois entre janvier et mars 2025.

Formulaire d'inscription

PrenomNOM						
CONTACT						
NOM et Prénom :						
Adresse complète :						
Téléphone :	Mail :			Site web :		
Activité artistique ou scientifique :						
INFORMATIONS PERSONNELLES						
Date et lieu de naissance :						
Nationalité :						
Langues parlées :						
Possédez-vous (merci de coche	er): - le permis B:	oui	non	- un véhicule :	oui	non
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES						
N° SIRET :						
Code APE en cas d'une association :						
Autre numéro d'affiliation à un	e caisse :					







